



VEOLIA
PROPRETÉ

Direction Régionale
REGION PACIFIQUE

PROVINCE SUD Secrétaire Général	N° 5114 ARRIVÉ LE 12 JUIN 2008											
P	VP1	VP2	VP3	CAB	SG	SGA	RH	AFI	DPM	DJA	DE	DL
AFFECTÉ												
COPIE												
	ASS	ENS	DC	DJS	DDR	ENV	EFF	MCF	COM	ALF		
AFFECTÉ												
COPIE												

11/06

Objet : arrêté 369-208/PS
N/réf. DR/207/06-2008

Monsieur le Président,

En date du 11 mars 2008, votre arrêté 369-2008/PS, mettez en demeure la CSP de respecter les conditions d'exploitation d'un centre technique d'enfouissement de résidus urbains en zone industrielle de DUCOS-Commune de NOUMÉA.

Conformément à cet arrêté, nous vous prions de bien vouloir trouverz en pièces jointes une étude géotechnique réalisée par le Cabinet GARRIDO et LBTP NC ainsi que les résultats d'analyses effectuées par ERM Australie.

Nous sommes en attente de la version française du rapport d'ERM commentant les résultats des analyses; nous vous la ferons parvenir dès que possible.

Nous restons à la disposition de vos services.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Direction de l'Environnement SPPR / BEI	N° 6034-2-3337/DENV / SPPR / BEI Nouméa, le : 12 JUIL 2008 /Réf. :
Affecté(e) :	IIC SMT SE SM
Copie :	
Observations :	Par ailleurs écho du service de la prévention des pollutions et des risques

Le Directeur Régional

V. MARY

CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS (c.s.p)

Direction Régionale Pacifique- 12, route de l'Anse Vata, B.P N°179, 98801 Nouméa Cédex – Nouvelle Calédonie

Tel. : (+687) 26.93.64 - Fax : (+687) 25.97.11

E-mail : dr@veolia-proprete.nc

Société Anonyme au capital de 698 736 000 Cfp - Ridet N°202 499 001 – RC B202 499 Nouméa

PROVINCE SUD Direction de l'Environnement	ARRIVÉE LE 16 JUIN 2008 N° 2556
AFFECTÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
Nouméa, le 11 juin 2008.	
OBSERVATIONS	19.06 → BEI

Monsieur le Président de la Province Sud

A l'attention de

Secrétaire Général.